

# Accueil d'entreprises : cela vaudra-t-il encore

**Le nouveau cadre fiscal résultant de la réforme de la TP ne sera pas neutre sur les arbitrages stratégiques futurs des intercos. Qu'en sera-t-il des politiques d'accueil des entreprises ? Continuité, sélectivité, recentrage... éléments de réponse.**

**L**e temps où la TP constituait la ressource principale des EPCI est révolu. Dorénavant, la présence d'entreprises sera moins pourvoyeuse de retombées fiscales. Le lien fiscal est préservé entre entreprises et territoires, mais il connaît une érosion significative au niveau du bloc communes-communauté, là où s'opèrent les arbitrages fonciers et l'accueil physique

des entreprises. Ainsi, tandis que les départements verront s'accroître leur part de ressources fiscales assises sur les entreprises, les intercos verront la leur dégradée d'un tiers (12 milliards d'euros contre 18 milliards d'euros auparavant). Par-delà cette dégradation du poids relatif de la fiscalité « entreprises » dans les budgets, c'est également la transformation de l'assiette qui devrait influencer les choix stratégiques.

## Équation à inconnues

Pour nombre d'EPCI, la question est prématurée. « *On mesure encore imparfaitement l'impact de la réforme. La baisse contrainte des recettes s'accompagne d'incertitudes, à propos du dynamisme des nouveaux impôts notamment, et nous considérons les simulations des services fiscaux avec circonspection* », explique Cédric Boizeau, directeur du pôle Économie de la CC de Surgères. Quelle sera en 2011, par exemple, la croissance des ressources fiscales économiques, laquelle dépend du montant, aujourd'hui inconnu, du produit localisé de la CVAE et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, et l'augmentation de leur assiette ?

Mais, même avec des variables inconnues, mieux vaut prendre la mesure de l'enjeu prévient Didier Tcherkachine, président du Réseau CoDE : « *la répartition de la perception de l'impôt entre les collectivités va évoluer significativement en fonction de la typologie des entreprises accueillies sur le*



# Le "coût" ?

**Jean-Christophe Poirot,**  
journaliste

territoire. Il y a un impact net dont les collectivités n'ont pas toutes conscience ».

## D'autres logiques d'abord

Quand bien même la réflexion s'amorce à peine, la tonalité générale est à maintenir le cap. Motif : les retombées fiscales n'épuisent pas à elles seules les raisons d'agir. La création d'emplois, le maintien des grands équilibres sociaux et du dynamisme général d'un territoire ont effectivement toujours constitué en eux-mêmes des sources de motivation suffisantes. « *Le bilan fiscal n'est pas un déterminant majeur en regard de la nécessité de faire correspondre les besoins d'une population en augmentation (en provenance de l'agglomération rochelaise voisine) et les services effectivement apportés par les entreprises* », assure Cécile Philippot, directrice du Pôle Économie de la CC de la Plaine d'Aunis. « *Nous avons un niveau de chômage de 13 % avec une très forte proportion de main-d'œuvre peu qualifiée donc peu « exportable ».* Dès lors, TP ou non, l'enjeu demeure : proposer localement des solutions », confirme Cédric Boizeau.

## Sélectivité accrue

La transformation de l'assiette de la « fiscalité entreprise » pourrait toutefois influencer certains choix stratégiques. Ainsi, même si elle ne compte que pour 4 milliards d'euros dans les budgets locaux, la CVAE constituera une des recettes a priori les plus dynamiques (notamment en phase de reprise de la croissance). Les EPCI pourraient être tentés de renforcer les stratégies de « montée en gamme » de leur tissu d'entreprises. Une plus grande sélectivité dans le lancement des zones d'activité classiques avec un effet d'éviction des zones à coûts d'aménagement élevé serait également à attendre. « *La*

*réforme de la TP se traduit par une perte de ressources et nous ferons appel au Fonds de compensation. Une nouvelle ZAE sort de terre, elle est labellisée HQE et nous jouerons la carte high-tech. Nous étions déjà dans une logique tertiaire, mais la réforme fiscale nous conforte dans l'idée d'être plus attentif à la valeur ajoutée produite sur le territoire* », explique Marie-Noëlle Anduru, DGS de la CC du Val de Vienne.

## Tertiarisation

Dans la même logique, la migration des assiettes fiscales locales de l'investissement productif vers les valeurs foncières pourrait entraîner un renchérissement du foncier dévolu à l'économie et constituer un encouragement à la densification et au développement du secteur tertiaire. Ce mouvement ne devrait toutefois pas conduire à privilé-

gier le résidentiel et le présentiel sur l'activité. « *Faire la chasse à la taxe d'habitation, c'est renoncer à la nécessaire mixité des fonctions sur le territoire. Sans oublier que résidentiel rime avec capacité financière à développer les services qui vont avec* », souligne Jacques Bouyat. « *Nous étions une zone dortoir, fortement dépendante des agglomérations voisines de La Rochelle, Rochefort et Niort. Le regroupement intercommunal nous a permis de sortir de cette logique et l'investissement dans l'accueil d'entreprises de faire de la CC un pôle structurant pour le Pays d'Aunis. On ne va pas revenir en arrière* », conclut Cédric Boizeau.]

## □ Avis d'expert

### Didier Tcherkachine, directeur associé d'Argo & Siloe et président du Réseau CoDE Cluster.

« Le nouveau cadre fiscal résultant de la réforme de la TP ne devrait pas modifier les stratégies de développement économique des intercos. En revanche, la réforme les invite, avec force, à se réinterroger sur leurs priorités, à recalculer la balance ambitions/moyens. Un des enjeux réside dans le maintien de la « biodiversité » économique. Le transfert de l'assiette fiscale, de l'investissement productif vers la valeur ajoutée et les valeurs foncières, ne doit pas faire oublier que l'économie productive et l'économie présentielle sont complémentaires. Les équilibres globaux sont à rechercher sur des territoires élargis. L'enjeu n'est pas nouveau, mais le risque de voir se produire des effets de concurrence accrus dans les stratégies d'attraction, rend plus actuel encore l'impératif pour les collectivités de réfléchir ensemble et à une échelle plus grande. »

Le réseau a organisé, le 24 septembre 2010, une rencontre sur les conséquences du nouveau cadre fiscal sur l'accueil des entreprises industrielles – compte rendu sur : [www.codecluster.com](http://www.codecluster.com)